



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil de Communauté de l'agglomération dijonnaise

Séance du jeudi 25 juin 2009

Président : M. REBSAMEN

Secrétaires de séances : M. BORDAT et M. TRAHARD

Membres présents :

M. François REBSAMEN	M. Jean-Pierre SOUMIER	M. Roland PONSAA
M. Pierre PRIBETICH	M. André GERVAIS	M. François NOWOTNY
M. Jean ESMONIN	M. Didier MARTIN	Mme Christine MASSU
M. Rémi DETANG	M. Benoît BORDAT	M. Claude PICARD
M. Jean-Patrick MASSON	M. Christophe BERTHIER	M. Gaston FOUCHERES
M. José ALMEIDA	M. Philippe DELVALEE	M. Pierre PETITJEAN
M. Jean-François DODET	M. Georges MAGLICA	Mme Claude DARCIAUX
M. François DESEILLE	Mme Françoise TENENBAUM	M. Nicolas BOURNY
M. Laurent GRANDGUILLAUME	Mme Anne DILLENSEGER	M. Jean-Philippe SCHMITT
M. Patrick CHAPUIS	Mlle Christine MARTIN	M. Philippe GUYARD
M. Michel JULIEN	Mlle Nathalie KOENDERS	M. Gilles MATHEY
Mme Marie-Françoise PETEL	Mme Marie-Josèphe DURNET-ARCHEREY	Mme Françoise EHRE
M. Gérard DUPIRE	M. Alain MARCHAND	Mme Geneviève BILLAUT
Mme Catherine HERVIEU	M. Mohammed IZIMER	M. Murat BAYAM
M. François-André ALLAERT	Mme Hélène ROY	M. Michel BACHELARD
M. Jean-Claude DOUHAIT	M. Mohamed BEKHTAOUI	M. Philippe BELLEVILLE
M. Jean-Paul HESSE	Mme Jacqueline GARRET-RICHARD	M. Norbert CHEVIGNY
Mlle Badiâ MASLOUHI	Mme Joëlle LEMOUZY	M. Gilles TRAHARD
M. Patrick MOREAU	M. Pierre LAMBOROT	Mme Noëlle CABBILLARD.
M. Dominique GRIMPRET	M. Louis LAURENT	

Membres absents :

M. Joël MEKHANTAR	M. Gilbert MENUT pouvoir à M. Gilles TRAHARD
M. Jean-Yves PIAN	Mme Colette POPARD pouvoir à Mme Françoise TENENBAUM
M. Lucien BRENOT	M. Jean-François GONDELLIER pouvoir à M. Philippe GUYARD
M. Michel ROTGER	M. Yves BERTELOOT pouvoir à Mlle Badiâ MASLOUHI
M. Rémi DELATTE	M. Alain MILLOT pouvoir à M. Laurent GRANDGUILLAUME
	Mme Christine DURNERIN pouvoir à Mme Catherine HERVIEU
	Mme Nelly METGE pouvoir à M. Gérard DUPIRE
	Mme Elizabeth REVEL-LEFEVRE pouvoir à M. Pierre PRIBETICH
	Mme Elisabeth BIOT pouvoir à M. Georges MAGLICA
	Mme Myriam BERNARD pouvoir à M. Mohammed IZIMER
	Mlle Stéphanie MODDE pouvoir à M. Jean-Patrick MASSON
	M. Philippe CARBONNEL pouvoir à M. Patrick MOREAU
	M. Alain LINGER pouvoir à M. Pierre LAMBOROT
	Mme Dominique BEGIN-CLAUDET pouvoir à M. Jean-Claude DOUHAIT
	M. Michel FORQUET pouvoir à M. Dominique GRIMPRET
	M. Pierre-Olivier LEFEBVRE pouvoir à M. Gilles MATHEY
	M. Jean-Claude GIRARD pouvoir à Mme Françoise EHRE
	M. Patrick BAUDEMONT pouvoir à Mme Geneviève BILLAUT.

OBJET : HABITAT, POLITIQUE DE LA VILLE ET URBANISME

Rénovation urbaine - Lancement d'un appel d'offre pour la mission OPCU du Projet d'agglomération

Pour améliorer le suivi opérationnel et financier de notre convention consolidée de rénovation urbaine, signée 21 mars 2007, un extranet a été élaboré par la société COTEBA. La prestation de ce bureau spécialisé arrive à échéance en novembre 2009.

Cet outil OPCU a permis objectivement d'améliorer le suivi des opérations notamment en amont (phase pré-opérationnelle) et alerté les maîtres d'ouvrage des dérapages opérationnels et financiers.

Un nouvel appel d'offre sera lancé dès le mois d'octobre 2009 afin de maintenir une vigilance accrue sur le respect des calendriers des travaux, le suivi financier de la convention de rénovation urbaine.

Cette prestation, cofinancée par le Grand Dijon, la Région et la Caisse des dépôts, est estimée entre 220 000 € et 250 000 € TTC et démarrerait en décembre 2009 pour s'achever en décembre 2011.

Les prestations attendues concernent :

- L'ordonnancement et planification du projet :

La planification du projet globale et à l'échelle des 6 quartiers concernés doit mettre en évidence et permettre de gérer les interfaces entre la mise en œuvre des opérations du projet de rénovation urbaine, les études transversales et les procédures.

- Prestations attendues du Bureau d'études :

- analyse du projet, de son organisation territoriale et opérationnelle, des actions et des tâches ;
- l'identification des opérations (maîtres d'ouvrage, caractéristiques techniques et financières, procédures, enchaînement des tâches, étapes de concertation) et constitution de fiches et plannings par opération et articulation des plannings des opérations ayant des interactions ;
- repérage des contraintes et des interfaces, constitution d'un planning opérationnel décliné par secteur géographique ;
- identification des risques et des points de suivi particulier, proposition d'ajustements éventuels ;
- formalisation du planning de référence avec identification des étapes clés qui nécessiteront une surveillance particulière ;
- formalisation d'un planning spécifique des relogements ;
- formalisation d'un planning et d'un outil de suivi des « clauses d'insertion » en lien avec la Maison de l'emploi et de la formation ;
- formalisation d'un planning spécifique des étapes de concertation pour avoir une vision globale et coordonnée des étapes de la concertation entre les différentes opérations.

Une fois les outils mis en place, il sera attendu du prestataire de faire vivre ces outils par :

- **une actualisation des plannings par opération et du planning général de référence** : la périodicité d'actualisation attendue est mensuelle ;
- une analyse des risques ;
- **une fonction d'alerte** : il s'agit d'identifier les points de blocage, d'anticiper les risques et de détecter les dérives via le dispositif d'alerte proposé.

La gestion financière : le Grand Dijon souhaite que la gestion temporelle des projets soit étroitement connectée à leur gestion financière.

La planification des opérations intégrera les actions liées au financement lui-même : engagement des financeurs, dépôt des dossiers de demandes de subventions, dépôt des demandes d'avances et d'acomptes...

Animation du dispositif : Le prestataire sera responsable de l'animation des outils d'OPCU mis en place. Cela implique :

- l'actualisation toutes les 6 semaines des plannings et tableaux de reporting et l'actualisation semestrielle du bilan financier général,
- la présentation dans les instances techniques des résultats de l'actualisation 1 fois par mois.

Vu l'avis de la commission,

LE CONSEIL,
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
DÉCIDE :

- **d'approuver** le lancement d'un second appel d'offre pour désigner un prestataire chargé de réaliser le suivi opérationnel et financier de la convention de rénovation urbaine d'agglomération du 1^{er} décembre 2009 au 31 décembre 2011 ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer le marché ainsi que tout acte utile à son exécution ;
- **de dire** que les crédits correspondant au soutien mobilisable par la Communauté en faveur de cet outil feront l'objet d'inscriptions budgétaires pour les années 2010 et 2011 ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à solliciter les participations financières les plus larges.

Pour extrait conforme,
Le Président
Pour le Président

Convocation envoyée le 18 juin 2009

Publié le 26 JUIN 2009

Déposé en Préfecture le



PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR
Déposé le :

29 JUIN 2009

